

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 6 juin 2016 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**16-06-06-4099**      **Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 6 juin 2016 à 19 h 02.

Adopté

**Séance ordinaire du lundi 6 juin 2016, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Présentation de deux gagnants du concours Art de s'exprimer organisé par le Club Optimiste;
- D) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de mai 2016 :
    - 1.1. Service des incendies;
    - 1.2. Traitement des eaux;
    - 1.3. Travaux publics et infrastructures;
    - 1.4. Inspection municipale.
  - 2. Rapport sur la situation financière au 31 mai 2016;
  - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2016;
  - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 mai 2016;
  - 5. Dépôt des états financiers du Conseil intermunicipal de Transport du Haut-Saint-Laurent pour la période se terminant le 28 février 2015 (2 mois);
- E) Période d'information du maire;
  - *Gaz Métro - début des travaux;*
  - *Station d'épuration des eaux usées*
  - *Jaker's Treats;*

F) Période de questions du public;

## **10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2016

## **20. – CONTRATS & ENTENTES**

20.1 Autorisation - Vente du camion cube 2009 à Concept & Designs Nuwko Inc;

20.2 Autorisation - Vente du tracteur John Deere;

20.3 Autorisation – Signature d’une entente de traitement des eaux usées – Alimentation Diana;

20.4 Autorisation - Donation d’un Grand Piano Steinway 1905;

20.5 Autorisation – Signature du bail avec Jesse Brunette;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

30.1 Demande de subvention au député de Huntingdon dans le cadre du Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal;

30.2 Demande de contribution financière– Projet Communic-Action;

30.3 Demande de contribution financière – Soirée d’honneur de l’École Arthur – Pigeon;

30.4 Demande d’une contribution financière - Club de patinage artistique de Huntingdon – Saison 2016-2017;

30.5 Autorisation – Contribution 2015 à la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon;

## **40 – RÉGLEMENTATION**

40.1 Adoption – Règlement no. 881-2016 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage;

40.2 Adoption – Règlement no. 883-2016 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage;

40.3 Autorisation - Augmentation de limite de vitesse sur une section du chemin Ridge;

40.4 Autorisation – Dérogation mineure pour le 16, rue Pilon;

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

50.1 Approbation : Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de juin à août 2016;

- 50.2** Approbation : Embauche du personnel temporaire pour le soccer 2016;
- 50.3** Approbation : Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour 2016;
- 50.4** Approbation : Cédule des vacances annuelles 2016 des employés de la Ville;

## **60. –VARIA**

- 60.1** Autorisation - Fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des vacances estivales du 25 juillet 2016 au 5 août 2016;
- 60.2** Approbation – Plan de communication de la Ville de Huntingdon;
- 60.3** Approbation – Plan stratégique de développement de la Ville de Huntingdon;
- 60.4** Félicitations pour le 54<sup>e</sup> anniversaire de mariage de Doris et Jean-Claude Vachon;

## **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Monsieur Rémi Robidoux:
- 70.3** Madame Marielle Duhème:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Paul-André Ricard:
- 70.6** Monsieur Howard Welburn:

Levée de la séance

---

### **Adoption de l'ordre du jour**

**16-06-06-4100** **Il est proposé par madame Marielle Duhème**  
**Appuyé par monsieur Denis St-Cyr**  
**Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 juin 2016 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y apportant la modification suivante, à savoir :

Le sujet suivant est ajouté :

- 40.5 – Autorisation – Ordonnance de travaux de nettoyage pour le 26, rue Chalmers;

Adopté

## **Présentation des deux gagnants du concours Art de s'exprimer organisé par le Club Optimiste**

La gagnante des élèves du primaire de la catégorie des filles, madame Millie Leboeuf et le gagnant des élèves du primaire de la catégorie des garçons, monsieur William Dagenais-Péladeau, présentent aux membres de l'assemblée, le discours sous le thème *Partons, la mer est belle*, leur ayant permis de remporter le concours «Art de s'exprimer» organisé par le Club Optimiste.

Le maire, monsieur André Brunette, les félicite et remet à chacun un certificat honorifique.

## **ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

### **Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de mai 2016**

Les rapports des directeurs pour le mois de mai 2016 du traitement des eaux, des travaux publics, de l'inspection municipale et de la sécurité incendie sont déposés au greffe.

### **Rapport sur la situation financière au 31 mai 2016**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2016.

### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2016**

#### **Comptes à payer –Mai 2016**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2016.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Rapport sur la situation financière Investissement au 31 mai 2016**

#### **Dépenses d'investissement – Mai 2016**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de mai 2016.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

**Dépôt des états financiers du Conseil intermunicipal de Transport du Haut-Saint-Laurent pour la période se terminant le 28 février 2015 (2 mois)**

Le maire dépose les états financiers du Conseil intermunicipal de Transport du Haut-Saint-Laurent pour la période de deux mois se terminant le 28 février 2015.

**Période d'information du maire**

- Les travaux de Gaz Métro s'effectueront de la rue Dalhousie jusqu'à la rue Châteauguay. Ces travaux permettront à Maison Russet de se brancher au réseau de gaz naturel. Gaz Métro devra traverser une conduite de gaz par la rivière.
- Concernant les odeurs qui se dégagent des étangs de la station d'épuration sur le chemin Connaught, un déversement accidentel d'huile de cuisson en provenance d'une entreprise agroalimentaire s'est rejeté dans les canalisations du réseau d'égout pour se retrouver dans les étangs de la station d'épuration. La formation d'une pellicule grasse a empêché l'oxygène de pénétrer dans l'eau des bassins causant ainsi des odeurs nauséabondes provenant des étangs de la station d'épuration. La Ville doit augmenter la concentration en oxygène dissous dans ses étangs afin d'oxygéner les bactéries chargées d'assainir les eaux usées. Ce processus pourrait prendre une à deux semaines avant que les bactéries se reforment.
- L'entreprise Jaker's Treats a fait installer un neutraliseur d'odeur. Un délai est nécessaire pour ajuster le dosage requis afin d'enrayer les odeurs nauséabondes. La Ville effectue un suivi constant de la situation.
- Le 8 juin prochain aura lieu l'assemblée générale annuelle de la SABEC. Tous sont invités.
- Le 15 juin prochain sera la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées.
- Le 24 juin prochain, plusieurs activités auront lieu dans le parc Prince Arthur dès 13h00 pour fêter la Saint-Jean-Baptiste.

**Période de questions du public**

M. Yvan Lefebvre : Il demande si le problème d'odeur à l'usine d'épuration est récent.

Il demande s'il y a eu des gaz de schiste de déverser dans ce plan d'eau.

M. Lefebvre s'informe aussi du délai de fermeture de la rue Châteauguay pour les travaux de Gaz Métro.

Mme Jocelyne Léger, résidente de la rue Lorne, demande si la Ville a émis des constats d'infraction à l'encontre de la compagnie Jaker's Treat pour les nuisances causées par les mauvaises odeurs.

Elle demande si la Ville peut lui fournir les fiches signalétiques du produit envoyé dans l'air par les neutraliseurs et s'informe des mesures qui seront prises par la Ville dans l'éventualité où les émanations du produit dérangent les citoyens. Elle demande si la Ville a songé à annuler le bail.

Une résidente de la rue Lorne demande combien de temps la Ville prendra à régler le problème.

M. Maurice Haineault mentionne qu'il y a eu dans le passé une pétition déposée.

Mme Andréa Geary, résidente de la rue Lorne, demande si la Ville a transmis des constats d'infraction à la cour municipale. Elle mentionne qu'un constat d'infraction peut être émis pour chaque jour d'infraction.

Mme Morgan Cowan, résidente de la rue Lorne, interroge le maire sur le contenu des neutraliseurs d'odeur à savoir si ceux-ci sont dommageables pour la santé.

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Adoption des procès-verbaux**

#### **Séance ordinaire du 2 mai 2016**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 mai 2016 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**16-06-06-4101**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 mai 2016 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 4 mai 2016**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 4 mai 2016 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**16-06-06-4102**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 4 mai 2016 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## **20. CONTRATS**

### **Vente du camion cube 2009 à Concept & Designs Nuwko Inc**

**Considérant que** depuis novembre 2015, la Ville n'utilise plus les services de l'Éco-Centre pour la collecte du carton des ICI ;

**Considérant que** depuis cette date, le camion cube Inter 2009 servant à la collecte et au transport n'est plus utilisé;

**Considérant que** monsieur John Hayes de la compagnie Concept & Designs Nuwko Inc a présenté une offre d'achat de 22 000 \$ plus les taxes applicables;

**Considérant que** le solde de la dette rattachée à ce véhicule s'élève à 9 826,45 \$ plus les taxes applicables.

**16-06-06-4103**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil entérine la vente du camion cube 2009 Internationale modèle CF600 à la compagnie Concept & Designs Nuwko Inc. au prix de 22 000,00 \$ plus les taxes applicables et autorise le maire, André Brunette et la trésorière, Johanne Hébert à signer le contrat de vente à cet effet.

**Que** le conseil autorise le remboursement anticipé du solde de la dette à GE Capital au montant de 9 826,45 \$ plus les taxes applicables et autorise le maire, André Brunette et la trésorière, Johanne Hébert à signer les documents à cet effet.

Adopté

### **Vente du tracteur John Deere 5525N 2007**

**Considérant que**, la Ville a fait l'acquisition d'une chenillette Bombardier 2016 pour le déneigement de ses trottoirs;

**Considérant que** depuis cette date, le tracteur John Deere n'est plus utilisé;

**Considérant que** monsieur Bernard Jalbert et madame Caroline Leblanc ont présenté une offre d'achat au montant de 27 000 \$ plus les taxes applicables pour le tracteur ainsi que tous les équipements s'y rattachant;

**Considérant que** la dette rattachée à ce véhicule a été entièrement remboursée;

**16-06-06-4104**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise la vente du tracteur John Deere modèle 5525N année 2007 et de ses équipements à l'entreprise «Domaine Jacques Leblanc S.E.N.C», représenté par monsieur Bernard Jalbert et madame Caroline Leblanc, au prix de 27 000,00 \$ plus les taxes applicables et autorise le maire, André Brunette et la trésorière, Johanne Hébert à signer le contrat de vente à cet effet.

Adopté

**Entente relative au traitement des eaux usées de la compagnie Alimentation Diana Canada Inc**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon dispose d'une usine de traitement des eaux usées dont les capacités de traitement permettent de traiter efficacement des rejets industriels;

**Considérant que** l'usine de traitement de Huntingdon peut traiter jusqu'à 10 140 m<sup>3</sup> par jour;

**Considérant qu'**Alimentation Diana Canada Inc., a fait une demande à la Ville pour traiter 100 m<sup>3</sup> d'eaux usées excédentaires de leur usine située à Saint-Blaise-sur-Richelieu afin qu'il puisse respecter leur capacité de traitement;

**Considérant que** la Ville a l'autorité de conclure une entente de traitement des eaux usées avec cette Corporation;

**Considérant que** le coût du traitement des eaux usées est fixé à 2 000 \$ pour 100 mètres cubes, incluant une compensation administrative pour la mise en place de l'entente;

**Considérant que** la Corporation devra s'engager à respecter toutes les conditions établies dans l'entente;

**16-06-06-4105**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'autoriser** le maire André Brunette et la directrice générale, Johanne Hébert, à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, avec la compagnie Alimentation Diana Canada Inc. pour le traitement des eaux usées excédentaires de leur usine située à Saint-Blaise-sur-Richelieu, selon les conditions établies à l'entente.

Adopté

**Donation d'un Grand Piano Steinway 1905**



**Considérant que**, madame Melanie Johnson de Senneville offre à la Ville de Huntingdon, à titre de donation, un Grand Piano Steinway 1905 d'une valeur de 10 000 \$;

**Considérant que** ce piano pourra être installé au Grove Hall afin que l'organisme «Projet rural des Arts» puisse l'utiliser pour le bénéfice de la communauté;

**16-06-06-4106**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil accepte la donation du Grand Piano Steinway 1905 d'une valeur de 10 000 \$.

**Que** le conseil autorise madame Johanne Hébert, trésorière à émettre un reçu pour don de charité d'un montant de 10 000 \$ à madame Melanie Johnson.

Adopté

#### **Autorisation de signature d'un bail avec Jesse Brunette**

*Le maire André Brunette déclare être en situation de conflit d'intérêts étant donné que Jesse Brunette est son fils et se retire de son siège pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question. La conseillère Marielle Duhème agit à titre de maire suppléant.*

**Considérant que** monsieur Jesse Brunette désire louer un local dans une partie du 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 16, rue Prince, Huntingdon, afin d'utiliser ce local pour un studio de photographie;

**Considérant que** monsieur Brunette est informé que ce local est actuellement utilisé par la Ville pour l'entreposage de ses archives et de ses équipements du camp de jour, par le service des incendies pour l'entreposage d'équipements ainsi que par la Croix Rouge pour l'entreposage de biens;

**16-06-06-4107**

**Il est proposé par monsieur Paul André Ricard  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise la signature d'un contrat de bail pour la location d'un local dans une partie du 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 16, rue Prince, Huntingdon avec monsieur Jesse Brunette;

**Que** le conseil autorise le maire suppléant Marielle Duhème et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon ledit contrat de bail.

Adopté

### **30. ADMINISTRATION & FINANCES**

#### **Demande de subvention au député de Huntingdon dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

**Considérant que** le député provincial de Huntingdon possède une enveloppe budgétaire dans le cadre d'un programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour les municipalités de sa circonscription ;

**Considérant que** la Ville doit effectuer divers travaux d'amélioration sur des routes à compétence municipale pour un coût approximatif de 18 000 \$;

**Considérant qu'**une demande de subvention au montant de 15 000\$ est sollicitée auprès du député de Huntingdon pour l'amélioration des rues Dalhousie, Des Anciens-combattants et King sur le territoire de la Ville de Huntingdon ;

**16-06-06-4108**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'autoriser** la Ville à procéder à une demande de subvention au montant 15 000 \$ auprès du député de Huntingdon, monsieur Stéphane Billette, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal.

Adopté

#### **Demande de contribution – Projet Communic-Action**

**Considérant que** Projet Communic-Action est un organisme communautaire à but non lucratif qui vient en aide aux personnes âgées en perte d'autonomie tout en leur permettant de demeurer dans leurs domiciles;

**16-06-06-4109**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité :**

**De verser** une contribution financière au montant de 100 \$ à l'organisme Projet Communic-Action pour les aider à maintenir les services offerts aux aînés.

Adopté

#### **Demande de contribution – École secondaire Arthur-Pigeon – Soirée d'honneur**

**Considérant que** l'école secondaire Arthur-Pigeon organise sa 31<sup>e</sup> édition de la Soirée d'honneur qui aura lieu le vendredi 17 juin 2016;

**Considérant que** lors de la Soirée d'honneur, des bourses sont remises à des élèves de l'école afin de les encourager à développer leurs multiples talents et à devenir des citoyens responsables;

**Considérant qu'**une invitation est faite à tous les membres du Conseil municipal à assister à cette soirée pour rendre hommage aux élèves;

**16-06-06-4110**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 100 \$ à l'école secondaire Arthur-Pigeon pour la Soirée d'honneur.

Adopté

**Demande d'une contribution financière - Club de patinage artistique de Huntingdon**

**Considérant que** le Club de Patinage Artistique de Huntingdon éprouve des difficultés financières et qu'une demande a été adressée à la Ville afin de les aider dans le financement de leurs activités;

**16-06-06-4111**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 610 \$ au Club de Patinage Artistique de Huntingdon.

Adopté

**Contribution financière – Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon CDEVH**

**Considérant que** la Corporation de développement Économique de la Ville de Huntingdon contribue au travail de relance économique de la municipalité;

**Considérant que** la Ville entend poursuivre le développement économique de Huntingdon selon son Plan stratégique de développement

**16-06-06-4112**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 12 000 \$ à la Corporation de développement Économique de la Ville de Huntingdon pour l'année 2015;

Que cette dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 621 10 959.

Adopté

**40. RÉGLEMENTATION**

**Règlement No. 881-2016 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage**

**Considérant que** des modifications doivent être apportées au règlement de zonage numéro 512 et au plan de zonage;

**Considérant que** les modifications ont pour but de permettre la création de zones autorisant la construction d'immeubles résidentiels de différents types incluant l'habitation isolée, jumelée, contiguë, bi-familiale, tri-familiale, multi-familiale et collective dans certains secteurs de la ville et de créer la zone MH-1 autorisant la mixité des usages «habitation» et «commerce»;

**Considérant que** les modifications au règlement de zonage numéro 512 ont pour effet :

- 1) D'agrandir la zone HD-2 jusqu'à la rue Pilon. Cette modification permettra la construction résidentielle de forte densité incluant plusieurs types d'habitations allant de l'unifamilial (h1) aux multifamiliaux (h4);
- 2) Modifier la zone centre-ville (CVA-1) en y excluant les lots situés sur le coin des rues Bouchette et Hunter. Cette modification a pour but de créer une nouvelle zone mixte afin d'y inclure la construction résidentielle de forte densité;
- 3) Réduire la zone centre-ville (CVA-1) en y excluant les lots : 3 229 478, 3 229 479, 3 229 480 et 3 229430. Cette modification a pour but de créer une nouvelle zone résidentielle de forte densité en incluant plusieurs types d'habitations allant de l'unifamilial (h1) aux habitations collectives (h7).

**Considérant qu'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Rémi Robidoux lors de la séance ordinaire du 4 avril 2016;

**Considérant** l'adoption du premier projet de règlement à la séance extraordinaire tenue le 14 avril 2016;

**Considérant** l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 4 mai 2016;

**Considérant** l'adoption, sans changement, du deuxième projet de règlement à la séance extraordinaire tenue le 4 mai 2016;

**Considérant qu'**aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

**Considérant qu'**une copie du règlement numéro 881-2016 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**16-06-06-4113**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte le règlement numéro 881-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le plan de zonage.

Adopté

**Règlement No. 883-2016 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage**

**Considérant que** des modifications doivent être apportées au règlement de zonage numéro 512 et au plan de zonage;

**Considérant que** les modifications ont pour but d'agrandir la zone commerciale afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises ainsi que de créer une nouvelle zone résidentielle permettant la construction d'immeubles à logements multiples;

**Considérant que** les modifications au règlement de zonage numéro 512 ont pour effet :

- 1) D'agrandir la zone commerciale CO-1 sur le chemin Ridge, à même une partie de la zone HA-1;
- 2) De créer la zone HD-3 (zone d'habitation de forte densité), à même une partie de la zone HA-1, soit les lots vacants du secteur de la rue Picard de cette zone;
- 3) De regrouper la zone HA-2 à la zone HA-1.

**Considérant qu'**un avis de motion a dûment été donné par monsieur Rémi Robidoux lors de la séance extraordinaire du 14 avril 2016;

**Considérant** l'adoption du premier projet de règlement à la séance extraordinaire tenue le 14 avril 2016;

**Considérant** l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 4 mai 2016;

**Considérant** l'adoption, sans changement, du deuxième projet de règlement à la séance extraordinaire tenue le 4 mai 2016;

**Considérant qu'**aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

**Considérant qu'**une copie du règlement numéro 883-2016 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**16-06-06-4114**

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte le règlement numéro 883-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le plan de zonage.

Adopté

**Augmentation de limite de vitesse sur une section du chemin Ridge**

**Considérant que** sur la partie du chemin Ridge de juridiction municipale près de l'intersection de la rue F.-Cleyne (Route 202) en direction Ouest, la limite de vitesse permise est de 50 km/heure;

**Considérant que** sur ce même chemin soit la route 202 de juridiction provinciale, du côté opposé (en direction Est), la limite permise est de 70km/heure;

**Considérant que** la Sûreté du Québec recommande à la Ville de Huntingdon d'avoir une concordance des limites de vitesse sur les deux côtés du même chemin;

**Considérant que** le conseil municipal a le pouvoir de désigner la vitesse applicable sur tout chemin public ou partie de chemin public et d'autoriser l'installation de la signalisation;

**16-06-06-4115**

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn**

**Appuyé par monsieur Paul André Ricard**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal demande au Département des travaux publics de remplacer le panneau de signalisation du Chemin Ridge près de l'intersection de la rue F.-Cleyne (Route 202) afin de modifier la vitesse maximale permise de 50 km/heure à 70 km/heure.

**Que** cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, district de la Montérégie et au ministère des Transports du Québec.

Adopté

**Demande de dérogation mineure – Nouvelle construction au 16, rue Pilon**

**Considérant qu'**un projet de construction d'un immeuble de quatre logements a été déposé par monsieur Clément Allen;

**Considérant que** le projet vise le lot projeté 5 907 372 lequel sera constitué du lot 5 734 070 et d'une partie du lot 5 734 171 situés sur la rue Pilon,

**Considérant que** la nouvelle construction sera implantée à 3.72 mètres au lieu de 3.90 mètres de la ligne latérale droite et à 3.73 mètres au lieu de 3.90 mètres de la ligne latérale gauche. Le combiné des marges latérales étant réduit à 7.45 mètres au lieu de 7.8 mètres minimum, soit un écart de 0.35 mètre;

**Considérant que** la demande projetée propose l'aménagement de toutes les cases de stationnement prévues dans la cour avant de l'emplacement, nonobstant que le règlement de zonage 512 stipule que dans le cas d'une habitation multifamiliale, le stationnement est permis partout sauf dans la cour avant;

**Considérant** les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

**16-06-06-4116**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard**

**Appuyé par monsieur Paul André Ricard**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure en rapport aux marges latérales ainsi que celle relative au stationnement dans la cour avant, et ce, telles que décrites au préambule.

Adopté

### **Ordonnance de nettoyage et d'enlèvement – dossier 26, rue Chalmers**

**Considérant que** le conseil municipal a été informé de l'état du terrain sis au 26, rue Chalmers;

**Considérant qu'**il appert des constatations de l'inspecteur en bâtiment que ce terrain est perpétuellement jonché de déchets, de détritiques, de débris ainsi que de la présence d'une roulotte de camping et que cette situation perdure malgré les avis et les constats d'infraction qui ont été expédiés au propriétaire;

**Considérant que** la municipalité doit voir à ce que cette situation soit corrigée, de façon permanente;

**Considérant que** la municipalité est d'avis que l'état de cette propriété constitue une nuisance au sens des dispositions du Règlement de zonage ainsi que de la Loi sur les compétences municipales et qu'il convient de mandater la procureure de la MRC du Haut-St-Laurent afin que celle-ci s'adresse à la Cour municipale en vue de l'obtention d'une ordonnance de nettoyage et d'enlèvement et de disposition de tous les déchets, débris et autres détritiques qui jonchent cette propriété ainsi que de l'enlèvement de la roulotte de camping, et ce, aux frais du propriétaire;

**16-06-06-4117**

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn**

**Appuyé par monsieur Florent Ricard**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**Que** la procureure de la MRC du Haut-St-Laurent soit autorisée à entreprendre les procédures nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de nettoyage, d'enlèvement et de disposition de ces déchets de façon à ce que la situation soit corrigée de façon permanente.

Adopté

## **50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

### **Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de juin à août 2016**

**Considérant qu'**en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

16-06-06-4118

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil nomme Marielle Duhème à titre de maire suppléant pour la période des mois de juin à août 2016.

Adopté

**Embauche du personnel temporaire pour le soccer 2016**

**Considérant que** l'activité de soccer de la Ville de Huntingdon débutera le 31 mai 2016, et ce, jusqu'au 20 août 2016;

**Considérant que** la Ville doit procéder à l'embauche d'entraîneurs-jeunes pour la saison estivale de soccer 2016 ;

**Considérant que** le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

16-06-06-4119

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour les activités de soccer pour la période estivale 2016.

**Que** les entraîneurs-jeunes soient rémunérés à raison de deux (2) heures par séance, selon les conditions salariales de l'entente.

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>
Alice Choinière	Entraîneuse-jeune
Andréa Girouard	Entraîneuse-jeune
Joëlle Daoust	Entraîneuse-jeune
Noah Meilleur	Entraîneur-jeune
Érika Anderson	Entraîneuse-jeune
Émile Laprise	Entraîneur-jeune

**Que** la dépense soit financée à même les revenus d'inscription au soccer.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

**Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour 2016**

**Considérant que** le Camp de jour de la Ville de Huntingdon débutera le 27 juin 2016, et ce, jusqu'au 19 août 2016;

**Considérant que** la Ville doit procéder à l'embauche d'animateurs pour son camp de jour de la saison estivale 2016 ;

**Considérant que** le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

16-06-06-4120

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**



**Que** le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour le camp de jour de la période estivale 2016, selon les conditions de l'entente :

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>
Joëlle Daoust	Coordonnatrice
Alice Choinière	Animatrice
Erika Anderson	Animatrice
Cassandra Leduc	Animatrice
Noah Meilleur	Animateur

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 51 141.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

### **Cédule des vacances annuelles 2016 des employés de la Ville**

**Considérant que** les salariés expriment leur choix de vacances, par ordre d'ancienneté générale, mais groupé par département;

**Considérant que** ce choix peut être modifié après entente avec l'employeur;

**Considérant que** durant la période estivale comprise entre le 3<sup>e</sup> lundi de juin et le 1<sup>er</sup> lundi de septembre, le salarié ne peut inscrire plus de deux (2) semaines de vacances consécutives ou non, sauf si des semaines demeurent disponibles après que tous les salariés du département ont inscrit leurs vacances estivales;

**Considérant que** lorsque l'employeur change les périodes de vacances établies, pour quelque raison que ce soit, les vacances des salariés affectés sont payées au taux et demi (150%) de leur salaire régulier;

**Considérant que** la liste des vacances annuelles 2016 des employés de la Ville de Huntingdon est présentée aux membres du conseil pour approbation;

16-06-06-4121

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal approuve la liste des vacances annuelles 2016 des employés de la Ville de Huntingdon, telle que présentée.

Adopté

### **60. VARIA**

#### **Fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des vacances estivales du 25 juillet 2016 au 5 août 2016**

**Considérant que** les employés du département administratif seront en vacances pour la période du 25 juillet au 5 août 2016 inclusivement;

**16-06-06-4122**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard**

**Appuyé par monsieur Howard Welburn**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise la fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des vacances estivales du 25 juillet au 5 août 2016 inclusivement.

Adopté

### **Approbation – Plan de communication de la Ville de Huntingdon**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a, par le biais du Pacte Rural, mandaté la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon (CDEVH) afin de réaliser un Plan de développement pour la municipalité;

**Considérant que** la stratégie proposée par la CDEVH dans son Plan de développement vise à développer un Plan de Communication visant l'attraction de nouvelles entreprises, le maintien des acquis de la diversification économique et le changement de la perception négative du territoire;

**Considérant que** la CDEVH a, pour se faire, mandaté la firme Zel Agence communication dont mandat comprend :

- Élaboration d'une stratégie de communication;
- Gestion des relations de presse et des publicités auprès des médias
- Conseiller la Ville dans le cadre des communications et de la promotion
- Rédaction des bons coups, environ 10 publicités;
- Rédaction des communiqués.

**Considérant que** le montant de ce mandat s'élève à 5 000 \$ plus les taxes applicables;

**16-06-06-4123**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**

**Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal approuve le Plan de communication proposé par la firme Zel agence de communication.

**Que** cette dépense soit financée à même le budget du Pacte Rural.

Adopté

### **Approbation – Plan stratégique de développement de la Ville de Huntingdon**

**Considérant qu'**en octobre dernier la Ville de Huntingdon a, par le biais du Pacte Rural, mandaté la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon (CDEVH) afin de réaliser un Plan stratégique de développement pour la municipalité;

**Considérant que** le montant de ce mandat s'élève à 5 000 \$;

**16-06-06-4124**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal approuve le Plan stratégique de développement pour la municipalité préparé par la CDEVH;

**Que** cette dépense soit financée à même le budget du Pacte Rural.

Adopté

**Félicitations à Doris et Jean-Claude Vachon pour leur 54<sup>e</sup> anniversaire de mariage**

**Considérant que** madame Doris Vachon & monsieur Jean-Claude Vachon célèbrent leur 54<sup>e</sup> anniversaire de mariage;

**16-06-06-4125**

**Il est proposé par monsieur André Brunette  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Doris Vachon et monsieur Jean-Claude Vachon pour la célébration de leur 54<sup>e</sup> anniversaire de mariage.

Adopté

**70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**M. Denis St-Cyr :** Il a assisté à une réunion de l'Office municipal d'Habitation. Le projet pour effectuer des travaux de rénovation sur l'immeuble se poursuit. Ils espèrent recevoir une subvention du gouvernement.

**M. Rémi Robidoux :** La réunion du comité de l'aréna a été annulée. Il annonce que la policière-marraine pour la Ville, qui est notre personne ressource à la Sûreté du Québec, est présentement en congé de maternité.

**Mme Marielle Duhème :** Elle a assisté à la réunion mensuelle des Habitations des Tisserandes. Ceux-ci ont embauché une étudiante pour la saison estivale. Les résidents apprécient le jardin communautaire aménagé sur leur terrain.

**M. Howard Welburn :** Il demande si les trous dans les rues seront réparés. La directrice générale lui mentionne que le moteur de l'épandeur à collasse est brisé et qu'il sera réparé cette semaine. Les travaux de réfection pourront aussitôt reprendre.

**M. André Brunette :** Le triathlon de la Fondation Betty Riel a eu lieu le samedi 4 juin dernier. L'évènement fut un succès.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

16-06-06-4126

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 20 h 38.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière